

A VOTRE DOMICILE SERVICES

EURL au capital de 10.000 €

R.C.S. EVRY 503 696 296

**siège 113, Rue Saint Jacques
à 91150 ETAMPES**

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 OCTOBRE 2025

Le 31 octobre 2025, à 18h00, au siège social,

l'associé unique de la société A VOTRE DOMICILE SERVICES,

à savoir la société GROUPE ASSISTIA, anciennement dénommée SOLUTIA SERVICES FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 75.000 €, ayant siège social 2, Rue du Vignoble à 68340 ZELLENBERG, immatriculée au RCS de COLMAR sous le n°494 830 375, représentée par la société de droit suisse LLBL International GmbH, agissant par Monsieur Laurent LARTAUD,

a pris les décisions suivantes :

- Modification de l'article 8 des statuts suite à la cession de parts sociales du 31 octobre 2025 ;
- Nomination du nouveau gérant de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Suite à la cession de parts sociales intervenue le 31 octobre 2025 entre les époux BURET, d'une part, et la société GROUPE ASSISTIA, d'autre part, l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts relatif au capital social dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 8 – REPARTITION DES PARTS SOCIALES

Les parts composant le capital social sont réparties comme suit :

- à la société GROUPE ASSISTIA,
au siège 2, Rue du Vignoble à 68340 ZELLENBERG
100 parts sociales portant les numéros 61 à 100 »

le reste de l'article demeurant inchangé.

DEUXIEME DECISION

Suite à la démission de Madame Carine BURET, avec effet au 31 octobre 2025, Monsieur Laurent LARTAUD, né le 2 avril 1966 à EPINAY-SUR-SEINE (93), demeurant Colmarerstrasse, 12 à CH-4055 BASEL, est nommé gérant de la Société A VOTRE DOMICILE SERVICES à compter de ce jour et sans limitation de durée, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Intervenant en son nom propre, Monsieur Laurent LARTAUD déclare accepter les fonctions de gérant.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Laurent LARTAUD,
agissant en son nom propre
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

✓ Bon pour acceptation des fonctions
de gérant. ✓


SAS GROUPE ASSISTIA
associé unique
représentée par Laurent LARTAUD

